

Communiqué de presse - Bobigny, le 3 Octobre 2019

La Seine-Saint-Denis devient le premier département « Territoire accueillant »

La Seine-Saint-Denis est le premier département à rejoindre l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), fondée en septembre 2018 par le Maire de Grande Synthe Damien Carême. En s'engageant dans cette démarche, la Seine-Saint-Denis réaffirme sa mobilisation en faveur d'un accueil digne sur son territoire des personnes migrantes, et notamment des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s (MNA).

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants, forte d'une vingtaine de collectivités membres partout en France (Paris, Grenoble, Nantes, Strasbourg, Franche-Comté, Occitanie...) entend se saisir des enjeux d'accueil et des urgences liées aux migrations. Constituée comme un réseau d'acteur.rice.s, l'ANVITA permet de partager les bonnes pratiques et les savoirs en matière d'accueil et d'intégration.

Renforcer l'accueil des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s en Seine-Saint-Denis

Ces enjeux trouvent un écho particulier à l'échelle départementale, aujourd'hui maillon clé dans la prise en charge des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s, public à la fois très spécifique et fragile. La Seine-Saint-Denis s'est saisie du sujet avec responsabilité en lançant, par exemple ; un appel à projets pour créer 900 places d'hébergement, et en devenant l'une des collectivités qui signe le plus de contrats jeunes majeur.e.s, alternative essentielle à la fin d'accompagnement brutale des personnes migrantes une fois leur majorité atteinte.

Mais alors qu'entre juin 2018 et juin 2019 le nombre de Mineur.e.s Non Accompagné.e.s accueilli.e.s en Seine-Saint-Denis a augmenté de 52%, il est essentiel, pour que leur accueil reste digne, que l'Etat renforce son aide financière. Celle-ci ne permet aujourd'hui de couvrir que 8% des dépenses engagées par le Département pour la prise en charge des MNA, alors que ces dernières sont passées de 42 millions en 2018 à près de 59 millions d'euros en 2019. Une situation d'autant plus difficile pour la Seine-Saint-Denis que ces dépenses se voient sanctionnées par la limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités à 1,2 % imposées par l'Etat, générant des pénalités financières. Une double peine pour le département de la Seine-Saint-Denis !

« Alors que certaines voix agitent actuellement le chiffon rouge de l'immigration, joue sur les peurs et les fantasmes de tout un chacun, nous voulons au contraire nous acquitter de nos missions du mieux que nous pouvons, mais nous ne pouvons pas le faire seuls. J'ai souhaité que la Seine-Saint-Denis soit le premier département à devenir « Territoire accueillant », afin de réaffirmer nos actions en faveur d'un accueil digne des réfugié.e.s. » **Stéphane Troussel,**
Président du Département de Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu / glarrieu@seinesaintdenis.fr / 06 35 84 13 82